



Vos risques sous contrôle

Examen approfondi de votre portefeuille d'assurances

Entreprendre, c'est prendre des risques. Pour entreprendre avec succès, il faut prendre des risques calculés. Il est donc essentiel d'identifier, de quantifier et de maîtriser les risques pour pouvoir vous consacrer à votre activité principale en toute quiétude. Par conséquent, votre portefeuille d'assurances doit toujours être adapté à votre entreprise en perpétuelle évolution et aux risques liés à votre activité. Nos spécialistes du service Vandelanotte Risk Management vous offrent l'assistance et les conseils utiles à cette fin.

Analyse de votre situation

Dans un premier temps, nous collectons un maximum d'informations sur l'activité de votre entreprise, lors d'une visite sur place, et nous vous demandons de pouvoir consulter vos contrats de location, les contrats que vous avez conclus avec vos sous-traitants et clients, vos polices d'assurances actuelles, etc.

Objectif

À l'aide de ces informations, nous établissons un rapport qui décrit les risques assurés dans votre portefeuille d'assurances actuel. Ce rapport reprend également des explications sur les éléments suivants :

- Les lacunes, les doubles couvertures et les optimisations
- Le contrôle des capitaux assurés
- L'adéquation des contrats avec vos polices d'assurances (responsabilité/incendie)
- La prévention incendie conformément aux exigences du R.G.P.T. et à la police incendie
- Les avantages extralégaux des travailleurs
- Une discussion des statistiques des sinistres
- Le contrôle de la règle des 80 %

Retour sur investissement garanti

Vous récupérez rapidement votre investissement dans l'examen approfondi de votre portefeuille d'assurances. En effet, grâce à nos conseils ciblés, vous réduisez les risques dans votre entreprise et vous pouvez réaliser des économies en optant pour des frais de gestion forfaitaires. Par ailleurs, étant donné que Vandelanotte est un prestataire de services agréé du portefeuille PME, vous pouvez faire subsidier une partie de nos conseils par les pouvoirs publics.

Vous avez besoin de conseils? Contactez votre Account Manager ou l'un de nos spécialistes par contact@vdl.be